



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 114526

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur l'ouverture au sein de l'hôpital militaire Percy de Clamart d'une « maison familiale de cinq logements ». Il souhaiterait connaître la fonction de cette maison.

Texte de la réponse

Dans le cadre du soutien de santé apporté aux forces armées, le service de santé des armées accueille dans ses structures les soldats blessés sur les théâtres d'opérations extérieurs. L'hôpital d'instruction des armées (HIA) Percy de Clamart reçoit la plupart d'entre eux grâce à un plateau technique permettant une prise en charge médicale complète de ces patients sur plusieurs mois. L'HIA dispose également d'un appartement thérapeutique ressemblant à un logement ordinaire mais présentant la particularité de disposer d'un équipement médical complet permettant d'accueillir des personnes lourdement handicapées. Cet appartement est un outil précieux de rééducation. En effet, l'expérience montre que la présence des familles auprès des blessés est un atout majeur, contribuant grandement au bon déroulement des soins. Ce dispositif unique à visées thérapeutique et pédagogique n'a pas vocation à accueillir les familles des blessés au titre de l'accueil hôtelier. En revanche, disposer de quelques appartements et chambres dédiées à l'accueil de familles de blessés nécessitant une prise en charge longue et spécialisée revêt une importance capitale pour la bonne réinsertion sociale et familiale des blessés. Fort de ce constat, un projet de construction de logements sur le site de l'HIA Percy a été élaboré. Le besoin actuel, en cours d'évaluation, serait de cinq appartements réservés à l'hébergement des familles et de six chambres dédiées aux blessés nécessitant des soins en ambulatoire. Le ministère de la défense et des anciens combattants s'attache à ce que ce projet soit réalisé dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114526

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7779

Réponse publiée le : 8 novembre 2011, page 11799